

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du mardi 26 novembre 2019

Le mardi vingt-six novembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de MONS, sous la présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Présents : Mesdames Alice VILLEMAGNE, Carmen SEQUIER, Chrystelle BOULARD, Karine COMBE et Messieurs Bernard DANIEL, Michel GORDOT, Daniel PASCAL, David MIDDIONE, Franck ROYER, Daniel SAUVAGE.

Absents excusés : Nelly FRONTANAU, Mireille EL OKKI et Roger BERTRAND

Pouvoirs : Nelly FRONTANAU à Carmen SEQUIER

Madame Alice VILLEMAGNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mardi 16 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Ordres du jour :

Salon des arts : 200 personnes étaient présentes lors de l'inauguration. Implication des enfants et du corps enseignant. La lecture par Lionnel ASTIER a été appréciée par tous. Les artistes présents ont été satisfaits et sont prêts à revenir en 2020.

Recherche médecins : une nouvelle réunion de travail aura lieu le jeudi 28 novembre en Mairie avec les différents groupes de travail.

Fonds de concours : la quasi-totalité des travaux concernés, pour un montant de 97 539,32 € TTC étant terminés et payés par la commune, les demandes des versements correspondants ont été adressées à Alès Agglomération. Soit une recette à percevoir de 48 769,66 €.

Visite des travaux terminés :

Il est proposé aux membres du conseil municipal une visite de l'ensemble des travaux réalisés cette année, à savoir :

Mise en conformité des bâtiments communaux pour les Personnes à Mobilité Réduite : rampe pour l'ancienne cyber base, W.-C. public de la place de Mons, boîte aux lettres de la Mairie, rampe pour le Francombat et Natura Energy, rampe pour Art à Mons, W.-C. d'Art à Mons, W.-C. du groupe scolaire, W.-C. et douche du Francombat, rampes pour le foyer communal

Archives communales : mise en place d'un groupe de Ventilation Mécanique Contrôlé à la demande de l'état

Art à Mons : remplacement des convecteurs électriques par un groupe électrique de chauffage rafraichissement

Complexe sportif : Mise en place d'une table de ping-pong, de mini cages de football, d'un panneau de basket

Eclairage public : réparations de l'éclairage public et pose de lanternes supplémentaires

Foyer communal : mise en place d'une pompe à chaleur électrique en remplacement des deux chaudières à gaz énergivores et polluantes et évacuation de la citerne gaz

Francombat : remplacement des convecteurs électriques par des appareils infra rouges pour utilisation ponctuelle

Groupe scolaire : remise en état de la cour du « château » et pose d'un vide seau dans les cuisines

Mairie : peinture de l'ensemble des portes intérieures et pose de luminaires et ampoules à led

Rénovation du temple : peintures intérieures et pose de chéneaux et descentes zinc

Voirie : mise en sécurité de l'entrée de CELAS, réfection de chemins de Bel Air et des Panissières et de l'impasse des chênes, réfection du pont du coteau du Fesc au Viradel

Temple : un accord a été passé avec le pasteur pour l'utilisation du temple pour des manifestations culturelles ou des expositions permanentes toute l'année. Art à Mons intéressé.

Eau potable 2020 : sera compétence Alès Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un budget global de 13 300 000 € environ ; Sécurisation de la production et de la distribution ; Tarification sectorisée, pas d'harmonisation des tarifs à court terme ; 13 communes seraient concernées par un besoin en recettes supplémentaires ; Mise en place d'une part de solidarité pour plafonner certains prix de l'eau ; Chacun devra payer l'eau qu'il consomme réellement (amélioration des comptages) ; Provisionnement de 100 000 € pour les factures impayées

Téléthon 2019 : loto organisé par les associations monsoises le vendredi 6 décembre 2019 à 20h30, les recettes de la buvette seront reversées au profit du Téléthon

Repas des aînés : aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 à midi à la salle polyvalente

Festivités du 14 juillet 2020 : ont été programmées le lundi 13 juillet 2020 avec l'orchestre TEXTO

Vœux du Maire : ils auront lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 18h30 à la salle polyvalente

Incivilités : une plainte a été déposée par la mairie, le vendredi 15 novembre 2019, à la Gendarmerie de Salindres, pour les dépôts répétitifs de gravats de chantier sur l'ancienne voie ferrée. Il est rappelé que le ramassage des encombrants est une compétence d'Alès Agglomération et que chaque habitant paye ce service à travers ses impôts. A ce jour, les services techniques ont été obligés d'intervenir régulièrement sur la commune, comme l'année dernière, pour évacuer les décharges sauvages. Quatre camions par semaine environ sont récoltés par les agents et évacués en décharge. Ces incivilités individuelles coûtent à l'ensemble de la collectivité.

Marché de Noël : il aura lieu ce week-end à la salle polyvalente. Repas le samedi soir sur place organisé par Animemons et à emporter le dimanche distribué par l'APE

Groupe scolaire : fermeture exceptionnelle en raison du préavis de grève des enseignantes et des agents le jeudi 5 décembre 2019, pour des raisons de sécurité

Délibérations :

Retrait des communes d'Allègre-les Fumades et de Navacelles du Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène au 31 décembre 2019 : Acceptation du retrait des communes d'Allègre-les Fumades et de Navacelles du Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène au 31 décembre 2019

Voté à l'unanimité des présents

Compétence eau pluviale : considérant qu'au terme de la loi « NOTRe » et à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Alès Agglomération se verra transférer au titre de ses compétences obligatoires la gestion des eaux pluviales urbaines correspondant au terme de l'article L 2226-1 du Code général des collectivités territoriales à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines

La Communauté Alès Agglomération propose de confier par convention à la commune la gestion du fonctionnement du service public pluvial urbain, au terme de celle-ci la commune se verra confier le fonctionnement de ce service notamment la surveillance et l'entretien des réseaux et ouvrages, les autorisations de raccordement, la formulation des avis dans le cadre des autorisations d'urbanisme, la Communauté Alès Agglomération restera compétente pour la réalisation des investissements

La Communauté d'Agglomération remboursera au réel à la commune l'ensemble des dépenses de fonctionnement ainsi engagées et que la convention sera conclue pour une durée d'une année renouvelable tacitement une fois.

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention, et tout document y afférent, avec la Communauté Alès Agglomération confiant à la commune la gestion du fonctionnement et des équipements du service public pluvial urbain.

Voté à l'unanimité des présents

Assurance statutaire : l'assureur GRAS SAVOYE avait été retenue par le CDG. Pour faire suite à des problèmes de gestion récurrents avec cette compagnie, nous avons consulté deux autres assureurs. C'est la compagnie GROUPAMA qui nous a adressé l'offre la plus intéressante. Un gain d'environ 5 000 € annuel sera réalisé chaque année. De plus, nous disposerons d'un interlocuteur direct. Cette délibération annule et remplace la précédente du 17 septembre 2019.

Voté à l'unanimité des présents

Décision modificative : un montant de 5 000 € avait été inscrit au compte 739211 – Attribution de compensation au Budget Primitif du budget M14 de la commune pour 2019 pour l'attribution de compensation avec Alès Agglomération. Afin de pouvoir régler cette attribution de compensation définitive à Alès Agglomération de 44 361 €, il y a lieu de transférer la somme de 7 000 € disponible du compte 202 - Frais, documents d'urbanisme, numérisation cadastre et la somme de 32 361 € du compte 2313 – Constructions au compte 739211 – Attribution de compensation. Soit un montant total de 7 000 € + 32 361 € + 5 000 € = 44 361 €.

Voté à l'unanimité des présents

Elections municipales 2020 :

Je tiens tout d'abord à féliciter pour leur engagement et pour leur soutien l'ensemble des membres du conseil municipal et des agents communaux depuis ma prise de fonction il y a onze mois maintenant.

Nous avons pu grâce à cette dynamique, après avoir entendu les demandes ou suggestions des Monsoises et des Monsois, à travers des réunions de quartier ou des entretiens individuels, réorganiser l'ensemble des services et entreprendre des travaux afin d'améliorer la vie des Monsoises et des Monsois au quotidien.

Afin de poursuivre cette tâche, et eu égard aux efforts demandés à tous, j'ai décidé de me représenter pour les élections municipales de mars 2020 afin de poursuivre

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

Gérard BANQUET

Maire de MONS

